

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 04 avril 2016

Date de la convocation : 29 mars 2016	
Membres en exercice : 11	L'an deux mille seize et le quatre avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.
Présents : 8	Présents : Christian GUYOT, Alain GARNIER, Gilbert GAUCHÉ, Jean-Marc SALIGOT, Sandrine BLANDIN, Valentin MONTANET, Fabienne FRESNE, Michel LEYNIAC
Votants : 9	
Secrétaire de séance : Sandrine BLANDIN	Représentés : Sylviane CHABAUD par Jean-Marc SALIGOT Excusés : Jacques RAFFENEAU, Frédéric BEAUCLAIR Absents :

Ordre du jour:

- Comptes administratifs 2015, comptes de gestion 2015 et affectations des résultats : budget principal, budget camping, budget assainissement.
- Budgets primitifs 2016 : budget principal, budget camping, budget assainissement.
- Taux d'imposition 2016
- Subventions aux associations 2016
- Subvention au CCAS 2016
- Contrat agent administratif
- Travaux de remise en état de stations de pompage (budget Assainissement)
- Devis extincteurs
- Fontaines salées : travaux complémentaires pour alimentation électrique

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour :

- Adhésion au service missions temporaires cdg89

DE_2016_019 : BUDGET PRINCIPAL : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 29/03/2016

Séance : 04/04/2016

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de conseillers en exercice :	11	Nb de conseillers en exercice :	11
Nb de conseillers présents :	8	Nb de conseillers présents :	9
Nb de suffrages exprimés :	8	Nb de suffrages exprimés :	9
Votes Contre		Votes Contre	
Pour	8	Pour	9

Abstentions

Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain GARNIER, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire Christian GUYOT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		145 528.78	33 690.76		33 690.76	145 528.78
Opérations de l'exercice	417 139.73	476 667.98	839 998.84	995 089.43	1 257 138.57	1 471 757.41
TOTAUX	417 139.73	622 196.76	873 689.60	995 089.43	1 290 829.33	1 617 286.19
Résultat de clôture		205 057.03		121 399.83		326 456.86
				Restes à réaliser		236 128.00
				Besoin/excédent de financement Total		562 584.86
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
205 057.03	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

DE_2016_020 : SERVICE CAMPING : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 29/03/2016

Séance : 04/04/2016

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de conseillers en exercice : 11	Nb de conseillers en exercice : 11
Nb de conseillers présents : 8	Nb de conseillers présents : 9
Nb de suffrages exprimés : 8	Nb de suffrages exprimés : 9
Votes Contre	Votes Contre
Pour 8	Pour 9
Abstentions	Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, Christian GUYOT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 788.27	18 000.00		18 000.00	5 788.27
Opérations de l'exercice	23 655.90	28 551.49	3 871.73	18 000.00	27 527.63	46 551.49
TOTAUX	23 655.90	34 339.76	21 871.73	18 000.00	45 527.63	52 339.76
Résultat de clôture		10 683.86	3 871.73			6 812.13
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		6 812.13
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		4 150.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

3 871.73	au compte 1068 (recette d'investissement)
6 812.13	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

DE_2016_021 : SERVICE ASSAINISSEMENT : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 29/03/2016

Séance : 04/04/2016

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de conseillers en exercice : 11	Nb de conseillers en exercice : 11
Nb de conseillers présents : 8	Nb de conseillers présents : 9
Nb de suffrages exprimés : 8	Nb de suffrages exprimés : 9
Votes Contre	Votes Contre
Pour 8	Pour 9
Abstentions	Abstentions

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter

le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 342.28		35 967.87		69 310.15
Opérations de l'exercice	21 251.64	14 666.93	8 903.56	12 638.50	30 155.20	27 305.43
TOTAUX	21 251.64	48 009.21	8 903.56	48 606.37	30 155.20	96 615.58
Résultat de clôture		26 757.57		39 702.81		66 460.38
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		66 460.38
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
26 757.57	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Délibération n° : DE_2016_022

Objet : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2016,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte dans son ensemble le budget primitif communal 2016 suivant :**

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	609 952	0	609 952
Recettes	400253.36	209698.64	609 952

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	601 708	0	246 967	848 675
Recettes	244075.93	121504.07	483 095	848 675

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 609 952 €
- section d'investissement : 848 675 €
- TOTAL du budget : 1 458 627 €

Délibération n° : DE_2016_023

Objet : BUDGET PRIMITIF SERVICE CAMPING 2016

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2016 du service camping suivant :

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	35 012	0	35 012
Recettes	28199.87	6 812.13	35 012

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	5 900	3 871.73	0	9 771.73
Recettes	9 771.73	0	0	9 771.73

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 35 012.00 €
- section d'investissement : 9 771.73 €
- TOTAL du budget : 44 783.73 €

Délibération n° : DE_2016_024

Objet : BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2016 du service assainissement suivant :

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	51 657	0	51 657
Recettes	24 899.43	26 757.57	51 657

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	52 602.81	0	0	52 602.81
Recettes	12 900	39 702.81	0	52 602.81

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 51 657.00 €

- section d'investissement : 52 602.81 €
- TOTAL du budget : 104 259.81 €

Délibération n° : DE_2016_025

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2016,

Après étude du budget primitif 2016 et délibérations, avec 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal,

**DECIDE d'augmenter de 1% les taux d'imposition,
VOTE les taux et le produit suivants :**

COEFFICIENT DE VARIATION : 200 694 : 198 706 = 1.010004

	T.H.	F.B.	F.N.B.	C.F.E
Taux 2015	18.99%	15.14%	46.37%	19.74%
Coef.variation	1.010004	1.010004	1.010004	1.010004
Taux référence	19.1799	15.2914	46.8338	19.9374
Taux fixés	19.18%	15.29%	46.83%	19.93%
Base imposition	446 400	376 800	70 600	103 100
Produit	89 455	57 612	33 062	20 548
Total	200 677 €			

Délibération n° : DE_2016_026

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Le Conseil municipal, considérant qu'un certain nombre d'associations oeuvrent sur le plan local et présentent un intérêt culturel, convivial, et sportif qui contribuent à l'harmonie sociale, après avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2016, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

DESIGNATION	MONTANT
Foyer d'éducation populaire	385
Foyer d'éducation populaire / Fête nationale	2000
Coopérative scolaire	345
Adily	35
Anciens combattants bleuets	30
Association d'aide à domicile	250
Adavirs	50
Mission locale Avallonnais	30
Syndicat des vignerons Vézélien	50
Comité de Saint-Vincent Vézelay 2017	600

Association Rempart - action Fontaines salées	220
TOTAL :	
	4000 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, article 6574.

Délibération n° : DE_2016_027

Objet : SUBVENTION AU CCAS 2016

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action social. Cette subvention habituellement de 500€.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 mars 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de 500€ au titre de l'exercice 2016 au CCAS,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, article 657362.

Délibération n° : DE_2016_028

Objet : CONTRAT AGENT ADMINISTRATIF

Vu la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire évoque la fin d'un contrat administratif en Emploi d'avenir, l'agent ayant fait preuve de sa valeur professionnelle, il propose un contrat d'un an à 35 heures hebdomadaires, basé à mi-temps en mairie, et à mi-temps sur la gestion du camping et l'organisation des Fontaines salées.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un agent non titulaire correspondant au grade d'adjoint administratif 2ème classe, du 13 mai 2016 au 12 mai 2017,

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1er échelon (IB 340, IM 321) du grade d'adjoint administratif 2ème classe à raison de 35 h hebdomadaires, PRECISE que le travail consistera à diverses tâches administratives en mairie, et diverses tâches de gestion du camping et des Fontaines salées, ainsi que toutes tâches administratives et d'entretien en cas de nécessité de service.

AUTORISE le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération n° : DE_2016_029

**Objet : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT STATIONS POMPAGE
(BUDGET ASSAINISSEMENT)**

Le Maire rappelle au Conseil un devis de l'entreprise MENGIN pour la remise en état de stations de pompage du réseau d'assainissement. Des travaux ont déjà été faits sur la station de Marsay, il reste ceux à faire sur les stations de Nanchèvre et du Camping, pour respectivement 2 030€ HT et 1 260€ HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de faire réaliser ces travaux,
INSCRIT la dépense au budget 2016,
CHARGE le Maire d'engager les devis et de suivre l'opération.

Délibération n° : DE_2016_030

Objet : DEVIS DE REMPLACEMENT EXTINCTEURS

Le Maire présente au Conseil municipal un devis de l'entreprise SICLI pour la remise à niveau du dispositif de prévention et protection incendie. Le devis prévoit un nouvel extincteur pour l'école, un pour la salle des fêtes et diverses autres interventions pour un montant total de 438.84€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'engager les travaux de remise en état des extincteurs,
INSCRIT la dépense au budget 2016,
CHARGE le Maire de signer le devis et de suivre l'opération.

Délibération n° : DE_2016_031

Objet : FONTAINES SALEES : TRAVAUX ALIMENTATION ELECTRIQUE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de l'appel d'offre pour la construction d'un bâtiment d'accueil et d'animation sur le site des Fontaines salées, le lot d'alimentation en électricité a été retiré du marché afin de rester dans l'enveloppe financière prévue.

Ce lot est repris en marge du marché et fait l'objet d'un financement à part.

Le Maire rappelle que ce dossier a été ciblé au titre de l'Opération Grand Site dans le programme « Renouveau de Vézelay » 2011-2013.

Le plan de financement prévu est :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	105 600,00 €	Subvention DETR (30% de 100 000€)	30 000,00 €
		Subvention Fond de soutien investissement local (30% de 100 000€)	30 000,00 €
		Autofinancement (40%)	45 600,00 €
TOTAL	105 600,00 €	TOTAL	105 600,00 €

Le Conseil municipal, après délibérations et à
voix POUR
voix CONTRE
ABSTENTIONS :

ADOPTE le plan de financement ci-dessus,
SOLLICITE une aide au titre de la DETR 2016,
SOLLICITE une aide au titre du Fond de soutien à l'investissement public local 2016,

**SOLLICITE toutes autres aides,
CHARGE le Maire de présenter et suivre les dossiers nécessaires,
INSCRIT la dépense au budget principal 2016.**

Délibération n° : DE_2016_032

Objet : ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES CDG89

Les Centres Départementaux de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont habilités, en plus des missions obligatoires fixées par la loi, à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements de l'Yonne, à la demande de ces collectivités et établissements. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Le Centre de Gestion de l'YONNE offre ce service conformément à la Loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, article 25. Ce service est composé d'une équipe d'agents non titulaires formés et/ou expérimentés, pour les filières :

- administrative,
- technique,
- animation,
- médico-sociale,
- sportive.

• Le remboursement intégral au Centre de Gestion de l'Yonne de la rémunération des agents remplaçants (traitement de base, supplément familial de traitement, heures supplémentaires, heures complémentaires, etc...) et éventuellement les indemnités accessoires (frais de déplacement*, tickets-restaurant qui compensent les frais de repas si les horaires permettent l'ouverture des droits, quote-part des congés annuels, etc..) augmentées des charges patronales. Le complément de l'indemnité journalière de maladie restera à la charge de la Collectivité d'accueil.

La rémunération est fixée sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale correspondant à la grille de rémunération dans les cadres d'emplois :

- des adjoints techniques pour la filière technique,
- des adjoints d'animation pour la filière animation,
- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour la filière médico-sociale,
- des opérateurs des activités physiques et sportives pour la filière sportive,
- des adjoints administratifs pour la filière administrative

et ce sur proposition de l'Autorité Territoriale ayant recours au service « Missions temporaires » du Centre de Gestion, avec éventuelle application de tout ou partie des avantages localement mis en place et relatifs aux autorisations d'absence, aux congés de formation, au régime indemnitaire.

* Les frais de déplacement des agents utilisant leur véhicule personnel seront remboursés à partir du 18ème kilomètre aller,

Sur ce remboursement seront calculés des frais de gestion à hauteur de :

- 6 % du montant total susmentionné pour les Collectivités affiliées (missions hors secrétariat de mairie)
- 8% du montant total susmentionné pour des missions de secrétariat de mairie
- 8% du montant total susmentionné pour les Collectivités non affiliées.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service pour assurer le remplacement de la secrétaire de mairie durant son congé maternité (de fin juin à mi octobre 2016),

Vu la convention de mise à disposition proposée,

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité :

DÉCIDE l'adhésion à compter du 18 avril 2016 au service missions temporaires du Centre de Gestion de l'YONNE,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition par le Centre de Gestion de l'YONNE,

AUTORISE le Maire à signer la convention dès lors que cela sera nécessaire,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Collectivité.

Affaires diverses :

- Les conseillers demandent que l'entreprise qui a ouvert le chemin sur le versant de Gros Mont repasse pour égaliser le chemin.

- Le Maire évoque le changement de présidence du Foyer d'éducation populaire, et propose qu'à cette occasion et vu le résultat de la manifestation du 14 juillet, la formule soit changée, pour proposer quelque chose de plus convivial pour les habitants, et de moins coûteux. Une réunion sera prévue à cet effet.

- Le Maire présente la demande de l'association Sport Boules qui accueille le championnat de France féminin le 25 juin 2016, qui demande qu'un agent et un véhicule puisse égaliser les abords des terrains de boule. Le Maire rappelle qu'aucune subvention n'est versée à cette association et propose que la contribution de la commune soit cette mise à disposition gratuite de personnel pour 2 jours.

- Le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu de la part de Fabienne SALIGOT qui met en vente un terrain située route d'Avallon au dessus des Clours. Le Maire demande si la commune pourrait suivre cette affaire et formuler un projet pour ce terrain qui est particulièrement bien situé. Le Conseil demande au Maire de se renseigner sur les prix des terrains constructibles. Une réunion sera organisée pour parler des projets envisageables et décider de l'acquisition de cette parcelle.

- Madame Fresne et le Maire font état de discussions du CCAS qui a le projet d'acheter un véhicule pour effectuer des sorties (culturelles, touristiques, etc.) avec les personnes âgées et isolées, et ainsi rompre leur isolement. Il faudra : voir quelle structure porte le projet, rechercher des sponsors, rechercher des entreprises locales intéressées pour faire de la publicité sur le véhicule.

- Monsieur MONTANET demande où en est le projet de Regroupement pédagogique des écoles de Vézelay et Saint-Père. Le Maire indique que suite à l'annonce de la fermeture d'une classe à Blannay, des réunions ont lieu avec le RPI qui regroupe Montillot, Givry, Blannay et Sermizelles.

- Le Maire présente des courriers reçus de deux artisans qui souhaitent s'installer avec leurs camions à pizzas sur la commune. Le Conseil propose d'accepter pour les deux et pour les trois jours proposés, en leur indiquant la concurrence.

- Le Maire présente au Conseil une demande d'une artiste peintre qui s'installe à Saint-Père et souhaite proposer des ateliers de peinture basés dans la crypte du musée, dans un premier temps de juin à octobre. Elle propose en contre-partie le paiement des charges courantes et le don d'une toile de la Cure. Le Conseil donne son accord et charge le Maire de faire le nécessaire.

Fin de la séance à 23h15

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
après dépôt en Sous-préfecture le
et publication ou notification le